

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton		Date d'inspection Le 11 mars 2026
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de permis 2008598
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9		Numéro de téléphone (506) 727-1916
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 19	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en avant-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de l'observation, le ratio réglementaire était respecté. Un registre des incidents mineurs est maintenu à jour; les parents sont informés de chaque incident et signent le registre afin de confirmer la communication. Les projets éducatifs sont bien en évidence et le matériel utilisé est adapté aux besoins des enfants. Des occasions d'activités physiques sont offertes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et diverses stratégies favorisant la littératie sont mises en place. Une discussion a eu lieu avec l'éducatrice responsable afin d'harmoniser les observations et la planification. À mon arrivée, les enfants terminaient leur collation, servie dans leurs boîtes à dîner. Par la suite, ils sont sortis jouer à l'extérieur pour le reste de l'avant-midi.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 mars 2026

Date

original signé par
Marie-Paule Nowlan

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"